

VILLE DE
RIORGES

N° 3_1

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT
DURABLE**

**ENGAGEMENT AUX PRINCIPES
DE L'IWA POUR DES
TERRITOIRES "EAU-
RESPONSABLES"**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 MARS 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ENGAGEMENT AUX PRINCIPES DE L'IWA
POUR DES TERRITOIRES "EAU-RESPONSABLES"**

Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité, expose à l'assemblée :

"Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération ont approuvé l'adhésion à la charte de l'IWA (International Water Association –Association Internationale pour l'Eau–).

Les principes de l'IWA pour les villes "Eau-Responsables" aident les décideurs à élaborer et mettre en œuvre leur vision pour une eau urbaine durable, au-delà du service universel et équitable d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ils servent aussi à la planification et à la conception de villes résilientes. L'objectif de ces principes est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville.

Les principes de l'IWA sont structurés selon quatre niveaux d'action :

1. des services d'eau durable pour tous ;
2. une conception urbaine sensible à l'eau ;
3. une ville connectée à son bassin versant ;
4. des communautés "eau-responsables".

Les communes de la communauté d'agglomération sont appelées à s'engager dans cette démarche afin de s'inscrire dans une dynamique collective de progrès pour des territoires "eau-responsables".

L'adoption et la signature de ces principes permettront, par un soutien du GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) :

- de donner de la visibilité aux collectivités engagées et relayer cette information au plan national et international (via l'IWA) ;
- de poursuivre le travail de mise en relation, d'animation de réseaux et d'accompagnement des collectivités pour progresser ensemble dans la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des réponses techniques pour des territoires toujours plus "eau-responsables".

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'engagement de la commune de Riorges aux principes de l'IWA pour des territoires "Eau-responsables" ;
2. autorise le maire à les signer sachant qu'aucun engagement financier n'est demandé.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 23 mars 2018

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

